

Image not found or type unknown



## Notification AGIRC ARRCO

Par **FC0560**, le **22/02/2023** à **14:05**

Bonjour,

La notification / relevé de carrière qui m'a été adressée par l'AGIRC ARRCO (suite départ à 62 ans avec largement le nombre de trimestres requis) ne mentionne nullement si il a été tenu compte de ma longue indemnisation en ASS jusqu'à la veille de la retraite (tous les justificatifs ayant été fournis) et donc si je suis bien exonéré de la minoration de 10 % pour les 3 premières années. Merci à qui saura me dire comment le savoir.

Par **P.M.**, le **22/02/2023** à **15:56**

Bonjour,

Il conviendrait de vous adresser à l'organisme mais le nombre de points acquis devrait tenir compte de l'indemnisation ASS...